

Monsieur le Président, chers Collègues,

Le 14 juillet 2022, nous avons reçu un communiqué de presse Ville de Nyon, intitulé : "Nappe phréatique et sources au plus bas : des gestes simples qui permettent d'économiser l'eau", dans lequel on apprend que 25 fontaines communales de Nyon ont été arrêtées afin de préserver l'eau de la nappe phréatique.

Le 10 mai 2021, une commission s'est réunie pour traiter de la problématique de l'eau potable à Nyon et avait émis le souhait de restreindre drastiquement la consommation d'eau que constituent les fontaines à Nyon.

En effet, elle avait appris que l'action qui allait être prise par la municipalité aurait lieu sur les 42 fontaines, avec l'installation d'électrovannes commandées à distance, et l'extinction nocturne qui devraient être terminées en 2023.

La commission avait noté que la municipalité ne souhaitait pas apposer des plaques "*Eau non potable*" sur les fontaines. Cela avait choqué quelques commissaires, car si cela peut éventuellement se comprendre sur certaines fontaines d'importance, ce n'est certainement pas le cas partout...

La commission avait formulé le vœu que la consommation d'eau des fontaines soit drastiquement abaissée. Pour ce faire, elle proposait d'installer des petits abreuvoirs avec un bouton-poussoir "à l'américaine", qui permettent une vraie économie d'eau, tout en laissant aux gens la possibilité de se désaltérer et de remplir leur gourde.

La commission avait finalement appris que l'ensemble des fontaines de Nyon consomment environ 157'000 m3 d'eau par année, ce qui est considérable, et elle concluait qu'une solution devait impérativement être rapidement mise en place pour diminuer cette consommation. En comparaison, la piscine de Colovray consomme (avant la pose des bâches nocturnes) environ 40'000 m3 d'eau.

On ne peut que constater que cette commission avait vu juste.

L'eau est précieuse, la gaspiller n'est plus une option acceptable au vu du réchauffement qui nous frappe. Étant conscients que les fontaines aident à lutter par leur évaporation contre les îlots de chaleur, les maintenir "en eau" nous semble indispensable.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes :

1. Est-ce que la Municipalité peut envisager de revenir sur sa décision, et étudier l'installation de pompes dans les fontaines afin de pouvoir les laisser fonctionner durant les épisodes de sécheresse, même si ainsi l'eau n'est plus potable ?
2. Est-ce que la Municipalité peut envisager de mettre des petits abreuvoirs d'eau potable à bouton-poussoir pour remplacer l'eau potable des fontaines désormais en circuit fermé ?

Caroline Bordier, Sacha Soldini, Yves Gauthier-Jaques